

## CONTRIBUTION DU GROUPE LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ

### *« Un nouvel élan et un nouvel espoir »*

En 1963, à l'initiative du Chancelier Konrad Adenauer et du Président de la République Charles de Gaulle, l'Allemagne et la France signaient le Traité de l'Élysée, scellant la réconciliation entre nos pays et mettant un terme à un siècle marqué par deux conflits qui ont laissé une trace indélébile dans la mémoire des peuples. Depuis, les gouvernements successifs ont su préserver la paix et faire émerger une union européenne qui, en dépit des soubresauts propres à toute construction politique, constitue un gage de stabilité du continent.

56 ans plus tard, dans le prolongement de leurs illustres prédécesseurs, Angela Merkel et Emmanuel Macron ont signé le 22 janvier dernier, à Aix-la-Chapelle, un Traité de convergence qui ouvre de nouvelles perspectives de coopération entre nos deux pays.

En écho à la signature du nouveau Traité, le Bundestag et l'Assemblée nationale ont conclu un accord parlementaire visant, lui aussi, à accroître les coopérations entre les deux assemblées.

Porté par les présidents du Bundestag, Wolfgang Schäuble, et de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, l'accord interparlementaire est le fruit d'un travail remarquable de 18 parlementaires représentant paritamment nos deux institutions et qui doit beaucoup à l'engagement de deux de nos collègues : Sabine Thillaye, présidente de la commission des Affaires européennes, et Christophe Arend, député de Moselle et président du groupe d'amitié France-Allemagne.

Une fois constituée, l'assemblée interparlementaire rassemblera 100 députés et se réunira régulièrement pour enrichir le dialogue permanent que la France et l'Allemagne ont su construire et conforter au cours des décennies passées. Elle permettra aux députés de veiller à l'application des traités de l'Élysée et d'Aix-la-Chapelle, de suivre les Conseils des ministres franco-allemands, les activités du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, d'assurer le suivi des affaires internationales et européennes présentant un intérêt commun et de formuler des propositions sur toute question intéressant les relations franco-allemandes dans un esprit de convergence des droits français et allemand.

Nul doute que ce nouvel élan politique trouvera un écho auprès des collectivités territoriales, du monde associatif, mais aussi des communautés éducatives, artistiques et universitaires. Autant d'initiatives qui participeront du dialogue entre les peuples qui ont appris à se parler, à se respecter et, parfois, à faire cause commune.

Cette perspective – une mobilisation qui intéresse responsables politiques comme sociétés civiles – s’impose comme une impérieuse nécessité à l’heure où les populismes prospèrent et contestent nos démocraties représentatives.

À la faveur de cette contribution, le groupe LaREM souhaite également répondre aux fausses informations diffusées sur le traité d’Aix-la-Chapelle comme sur le présent accord – parfois tristement relayées par des parlementaires – qu’il nous appartient de rectifier.

Et de dénoncer quelques contre-vérités que certains tentent de transformer en vérités.

Non, la France ne partagera pas son siège avec l’Allemagne au Conseil de sécurité des Nations-Unies. Oui, elle souhaite, dans le cadre d’une réforme du Conseil, que Berlin soit à ses côtés. Non, l’Alsace et la Moselle ne reviendront pas à l’Allemagne. Oui, les citoyens français et allemands pourront se déplacer plus aisément d’un territoire à l’autre ; au premier rang desquels les travailleurs transfrontaliers.

Le groupe LaREM soutient résolument cette initiative interparlementaire unique en son genre.

D’abord, parce que nous devons, à l’heure où l’Europe est contestée, donner un nouveau souffle au dialogue entre nos pays et poser les jalons d’une nouvelle instance de coopération renforcée entre les cœurs battants de nos démocraties représentatives.

Ensuite, parce que les citoyens attendent que nous donnions un nouvel élan aux coopérations initiées par nos gouvernements en matière d’intégration de la zone euro, d’harmonisation fiscale, de protection sociale, de transition écologique, mais aussi en faveur d’une politique agricole commune renouvelée, d’une Défense mieux coordonnée et d’une action culturelle partagée. La déclaration de Meseberg adoptée en juin 2018 par Emmanuel Macron et Angela Merkel a permis d’acter des avancées décisives dans ces différents domaines.

Enfin – c’est notre responsabilité et le sens de notre engagement politique –, parce que nous ne céderons jamais aux passions tristes de certains Cassandre qui entendent réveiller les peurs d’un temps révolu, et rêvent d’un chaos qui serve les nationalismes.

Nous parlementaires de La République en Marche défendons une approche progressiste, humaniste et sociale de la relation franco-allemande et, au-delà, de l’Europe.